



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à un marché de fourniture de films solaires de protection
pour le Club House du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 juin 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SIGNA. J – 29 Zone artisanale à SOUSTONS (40140)
 - **Objet du marché :** fourniture de films solaires de protection comprenant la dépose du film micro-perforé existant, le nettoyage des surfaces, la fourniture et la pose de films solaires de protection (teinte couleur bleutée) sur 50 vitrages du Club House du golf de Moliets
 - **Montant :** 1 735,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le
26 JUIN 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

XF-L

Xavier FORTINON